

**Axe n°3 :
Alerte et gestion de crise**

Action 3.3

Faire vivre les PCS, mettre en place une organisation intercommunale de crise (PiCS) et faire des exercices

Objectif

Créer un outil d'aide à la décision à l'échelle communautaire pour faire face à un évènement de sécurité civile.

Préparer une organisation et recenser les outils nécessaires pour être opérationnel.

Description de l'action

Dans le cadre du PAPI d'intention Préconil et du Contrat de rivière Gisle et fleuves côtiers, la CCGST a mis en place et mutualisé un système d'appel en masse pour 7 nouvelles communes (4 communes étaient déjà équipées), a appuyé toutes les communes dans la révision ou l'élaboration de leurs PCS multirisques et organisé 6 exercices de gestion de crise inondation dont un coordonné entre le Plan de la Tour et Sainte-Maxime.

Cependant, la gestion de crise nécessite des mises à jour régulières et une amélioration constante, en particulier sur la coordination entre acteurs du territoire dans la mesure où le risque inondation est une problématique qui dépasse les limites communales. En effet, les précédentes inondations de 2014 ont montré des failles dans la gestion de crise intercommunale. Ceci a aussi été mis en évidence lors des exercices réalisés en 2017.

Cette action consiste à mettre en place une organisation de crise intercommunale pour améliorer la coordination des acteurs. Plusieurs volets sont prévus :

1. Faire vivre les PCS existants à l'échelle de chaque commune ;
2. Mettre en place un plan de barriérage des routes ;
3. Mettre en place un Plan Intercommunal Communaux de Sauvegarde ;
4. Tester cette organisation par des exercices inondation intercommunaux.



L'action dans le PAPI

Objectif stratégique :

Réduire la vulnérabilité du territoire et augmenter sa résilience à l'inondation

Orientation stratégique :

S'organiser pour améliorer la gestion de crise

Localisation

Périmètre du PAPI

Lien avec la SLGRI

Grand Objectif concerné :

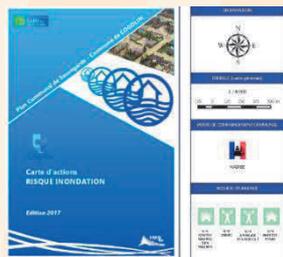
G03 : Améliorer la résilience des territoires exposés

Thème prioritaire concerné :

Planifications individuelle et collective



Axe n°3 : Alerte et gestion de crise



1/ Faire vivre les PCS communaux

Toutes les communes du territoire disposent d'un PCS récemment actualisé, en particulier sur les 12 communes du Golfe de Saint-Tropez qui ont fait l'objet d'une révision en 2017 dans le cadre du PAPI d'intention du Préconil et du Contrat de rivière Giscle et fleuves côtiers. Dans le présent PAPI, il s'agit de les faire vivre et de les actualiser régulièrement au fil des nouvelles données disponibles, notamment celles qui seront fournies par la communauté de communes à l'issue des nouvelles études à venir. Les communes s'assureront donc de la cohérence de leur PCS avec :

- les seuils d'alerte révisés au regard des nouvelles connaissances en termes de vulnérabilité face aux débordements de cours d'eau (Cf. actions 1.9 et 5.3),
- les outils mis au point dans le cadre du projet PROTERINA (Cf. action 2.1);
- les schémas locaux d'alerte des campings (Cf. action 3.1);
- les plans particuliers de mise en sûreté des établissements scolaires (Cf. action 3.2).

Une analyse des nouvelles données disponibles (enjeux, études hydrologique ou hydrauliques, plans de crise des campings et des établissements scolaires...) et la vérification de l'annuaire devront être réalisées à minima une fois par an. **De plus, un exercice par commune sera organisé annuellement de leur propre initiative.** Ceci favorisera l'appropriation des rôles et responsabilités des acteurs de la crise afin de maintenir des équipes opérationnelles.

Dans le cadre de ces exercices communaux, une attention sera portée sur les quartiers vulnérables aux inondations fréquentes (comme le quartier des pommiers, le domaine de Manon, la ZA de Valensole, la ZA du Grand Pont). Des exercices d'évacuation préventive seront organisés pour améliorer l'anticipation de crise dans ces secteurs vulnérables.

2/ Réaliser un plan de barriérage des routes

Les routes du territoire sont vulnérables aux inondations, et certaines d'entre elles le sont dès les crues fréquentes. Afin de mieux gérer la circulation en temps de crise à l'échelle intercommunale, il est nécessaire de faire un travail préalable d'analyse et diagnostic des routes inondables pour mieux anticiper les itinéraires à barrer et les itinéraires sécurisés. C'est l'objet **du plan de barriérage**. Ce travail, piloté par la communauté de communes, associera le département du Var, le Syndicat Mixte de la Garonne, les communes du périmètre du PAPI, la gendarmerie, le SDIS 83.

Il reposera sur l'utilisation des données cartographiques disponibles issues des modèles hydrauliques pour identifier les risques de submersion et de coupure des axes en fonction de scénarios de crue.

3/ Elaborer le Plan Intercommunal de Sauvegarde (PiCS)

Les communes du territoire disposent toutes d'un PCS. Toutefois, les crises concernent souvent plusieurs communes et les événements passés ont montré des failles dans la coordination des acteurs. Afin **d'améliorer la réponse aux crises à l'échelle intercommunale**, il est prévu la mise en place d'un **PiCS**.

Axe n°3 : Alerte et gestion de crise

Les objectifs de ce PiCS seront :

- Faciliter la mise en commun des moyens entre les communes,
- Entretenir des habitudes de travail collaboratif sur la gestion de crise pour améliorer la coordination,
- Discuter sur les besoins et évolutions possibles des missions d'appui de la communauté de communes auprès des communes pendant la crise.

Le PiCS peut par exemple recenser les différents sites d'accueil pour les sinistrés, définir un **réseau de fermeture des routes** au niveau intercommunal, lister les **moyens matériels** mobilisables à l'échelle des communes de la CCGST pendant et post-crise (moyens de couchage, camions bennes...), **acquérir de nouveaux moyens** (pompes, matériel pour déblayer, pour nettoyer...), mutualiser les **moyens humains** notamment via les réserves de sécurité civile.

A noter que, dans la mesure où la gestion d'un événement de sécurité civile est de la responsabilité du Maire ou du Préfet, la CCGST ne peut intervenir qu'en appui pour fournir des moyens ou des compétences. Une réflexion doit être menée pour savoir quelles sont les missions d'appui complémentaires envisageables des services de la communauté de communes. A noter qu'elle apporte déjà du soutien dans différentes missions (veille hydrométéorologique, appui matériel lors d'incendie, aide au diagnostic de pollutions, aide en cas d'échouage de mammifères marins, aide matérielle et logistique en cas de pollution marine).

Ce travail sera mené selon les étapes suivantes :

1. **Diagnostic concerté et propositions d'organisation** : bilan des moyens et des compétences, analyse des besoins de coordination et des besoins d'appui, recueil et analyse des PCS existants, analyse juridique des responsabilités des acteurs pour savoir comment peuvent évoluer les missions d'appui aux communes de la communauté de communes, proposition d'un organigramme intercommunal de crise,
2. Elaboration du dispositif intercommunal de crise par la **mise en place des outils** nécessaires à l'organisation qui sera retenue (fiches de recensement des moyens, annuaire intercommunal, plan de barriérage (voir paragraphe développé ci-dessus),
3. Réalisation **d'exercices intercommunaux** sur le risque d'inondation (voir le paragraphe ci-après) avec retour d'expérience pour améliorer le dispositif.

Le PiCS sera conçu dans une **démarche multi-risques** avec un focus sur le risque inondation et feu de forêt qui sont les deux principaux risques majeurs du territoire.

Il sera élaboré de façon concertée avec l'appui de **groupes de travail** constitués des élus et référents techniques des communes sur la gestion des risques, et de la communauté de communes (multi-service). Le PiCS est un outil à disposition des communes et doit donc être pensé et concerté impérativement par les communes. La communauté de communes avec l'appui d'un élu communautaire sera pilote du projet pour l'organisation des réunions de travail, la synthèse des échanges, la sollicitation d'experts extérieurs.



Axe n°3 : Alerte et gestion de crise

4/ Mettre en œuvre des exercices à différentes échelles

Des **exercices intercommunaux**, pilotés par la communauté de communes avec l'appui d'un prestataire spécialisé, seront réalisés pour **tester l'opérationnalité du PiCS**. Ceci vient en complément des exercices organisés par les communes sur leur territoire (voir le premier point de la fiche action) dont l'objectif est d'entretenir l'opérationnalité des équipes communale et de tester des procédures à petite échelle.

Il s'agira d'**exercices grandeur nature** dont l'objectif est de se rapprocher le plus possible de la réalité. L'objectif sera de tester la coordination des acteurs, en particulier la descente et remontée d'information, les décisions prises et leur temporalité par rapport au scénario des événements joués, les outils du PiCS utilisés. Ces exercices mobiliseront aussi des équipes sur le terrain pour tester des procédures spécifiques (ouvertures de centres d'accueil, fermeture de routes prévues dans le plan de barriérage, acheminement de matériel, confinement d'une école...).

Pour cela, il est donc prévu de faire jouer un **large panel d'acteurs** (département, gendarmerie, commune, communauté de communes, écoles, campings...). L'animation générale de l'exercice sera réalisée par un prestataire avec l'appui d'**animateurs internes** aux différents sites en jeu (communes, communauté de communes, écoles...). Des **observateurs** seront aussi déployés sur différents sites pour prendre des notes sur le déroulement de l'exercice (il pourra s'agir de personnel communal et intercommunal non impliqué habituellement à gérer des situations de crise, de pompiers, de personnel de CCFF ou de réserves de sécurité civile...).

Ces exercices seront clôturés par un **débriefing** à chaud à l'issue de l'exercice, et à froid, c'est-à-dire quelques jours après l'exercice, afin d'améliorer le dispositif.

Quatre périmètres ont été identifiés pour mettre en œuvre ces exercices intercommunaux. Il s'agit des secteurs :

- Côtiers-Sud,
- Giscle-Môle-Bourrian
- Préconil
- Garonnette (en lien avec la commune de Roquebrune-sur-Argens).

Mais le prestataire qui aura en charge l'animation de ces exercices devra être force de proposition. Il s'appuiera sur la connaissance actuelle de la vulnérabilité du territoire et sur les retours d'expérience des exercices au niveau communal pour bâtir des scénarios pertinents.

A minima **1 exercice PiCS sera organisé par an, avec une rotation par secteur**. Sur la durée du présent PAPI (6 ans) et dans la mesure où cette étape interviendra à mi-parcours du PAPI, les 4 secteurs devront avoir fait l'objet au moins d'un exercice.





Axe n°3 : Alerte et gestion de crise



Déroulement des opérations

Durée globale : 6 ans

Montant estimatif :
45 000€ HT

Portage de l'action

Maîtres d'ouvrage : CCGST et communes

Partenaires techniques :

services techniques des communes, SMG, CD 83, Services de l'Etat, SDIS 83,...

Modalité de mise en œuvre

Le pilotage de ces missions sera assuré par le chargé de mission PAPI de la CCGST (Cf. action 0.2) en concertation avec les acteurs concernés (communes, services de l'Etat (mission RDI), département, gendarmerie, SDIS, école, services de l'éducation nationale) et avec l'appui d'un prestataire spécialisé pour le PiCS et les exercices intercommunaux. Les exercices seront menés en **veillant à faire participer les communes voisines** de la CCGST (le Lavandou, Bormes-les-Mimosas, et Roquebrune-sur-Argens, mais aussi le Muy) afin d'améliorer la coordination sur la fermeture des routes.

La mise à jour des PCS et l'organisation des exercices internes aux communes sont en revanche assurées par chacune des communes.

Échéancier prévisionnel

Cette action sera à initier dès labellisation du PAPI. Les deux premières années seront dédiées à l'élaboration du plan de barriérage et du PiCS. Les quatre dernières années verront la réalisation d'exercices intercommunaux à raison d'un exercice par an. La mise à jour régulière du PCS (annuaire) et la réalisation d'exercices internes sont réalisées annuellement par les communes.

Plan de financement

Libellé	Maître d'ouvrage	Montant prévisionnel	Maître d'ouvrage	Agence de l'eau RMC	CD 83	Etat BOP 181	Etat FPRNM
Actualisation des PCS et exercices internes	Communes	Temps agent	-	-	-	-	-
TOTAL (€ HT)			-	-	-	-	-

Libellé	Maître d'ouvrage	Montant prévisionnel	Maître d'ouvrage	Agence de l'eau RMC	CD 83	Etat BOP 181	Etat FPRNM
Plan de barriérage des routes	CCGST	Temps agent	-	-	Financement potentiel	-	-
			-	-		-	-
Réalisation du PICS	CCGST	25 000 €	100 %	0%		0%	0%
			25 000 €	-		-	-
Animation Exercices	CCGST	20 000 €	100 %	0%	0%	0%	
			20 000 €	-	-	-	
TOTAL (€ HT)		45 000 €	45 000 €	-		-	-

Indicateurs de suivi/réussite

- Nombre de communes ayant mis à jour leur PCS avec les nouvelles études du PAPI (16 communes)
- Nombre d'exercices annuels communaux (16 communes) et intercommunaux (4 exercices prévus)
- Mise en place du PiCS du Golfe de Saint-Tropez
- Nombre d'acteurs impliqués dans les exercices